



## RÈGLEMENT ET CONDITIONS DE PARTICIPATION

### Calendrier de l'Avent medici.tv

#### **Article 1 – Organisation**

La société medici.tv, dont le siège social est situé au 10 boulevard de Grenelle, 75015, Paris, organise un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé «Calendrier de l'Avent medici.tv», disponible sur le site [www.medici.tv](http://www.medici.tv) du 1er au 24 décembre 2025 inclus.

#### **Article 2 – Conditions de participation**

La participation à ce jeu est ouverte à toute personne physique majeure (ou mineure avec autorisation parentale) disposant d'un accès Internet et d'une adresse e-mail valide.

La participation est gratuite et sans obligation d'achat.

Une seule participation par jour et par personne est autorisée.

#### **Article 3 – Modalités de participation**

Chaque jour, du 1er au 24 décembre, une nouvelle case du calendrier est accessible sur la page dédiée.

Pour participer, l'utilisateur doit :

1. Se connecter à son compte medici.tv (ou en créer un gratuitement)
2. Cliquer sur la case du jour

Chaque participation donne accès à un tirage au sort quotidien, permettant de gagner le lot indiqué pour la date correspondante.

#### **Article 4 – Désignation des gagnants**

Les gagnants sont tirés au sort parmi les participants du jour concerné.

Ils sont informés par e-mail à l'adresse indiquée lors de leur participation dans les 24h suivantes.

Si un gagnant ne répond pas dans un délai de 15 jours suivant la notification, il sera considéré comme ayant renoncé à son lot, sans compensation possible.

## **Article 5 – Lots**

Les lots mis en jeu varient selon les jours.

Les lots ne peuvent être ni échangés, ni revendus.

Ils peuvent en revanche faire l'objet d'une contrepartie en numéraire pour l'achat de places de concert.

Les participants auront la possibilité de remporter, chaque jour du calendrier de l'Avent medici.tv, un lot attribué par tirage au sort parmi une sélection de cadeaux. La liste des récompenses est non exhaustive et peut comprendre notamment : CD, tote bag, mug, stylo, carnet, carte cadeau, accès à un concert ou un opéra, livre, vinyle, poster encadré ou encore bougie. En cas de non-disponibilité d'un lot, medici.tv se réserve le droit de le remplacer par un cadeau de valeur équivalente. medici.tv peut également modifier, remplacer ou compléter les dotations à tout moment, sans préavis, tout en garantissant une valeur équivalente ou supérieure.

## **Article 6 – Données personnelles**

Les informations recueillies dans le cadre du jeu sont traitées par medici.tv conformément à sa politique de confidentialité.

Elles sont nécessaires pour la gestion du jeu et la remise des lots.

Conformément à la réglementation en vigueur, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de ses données personnelles.

## **Article 7 – Responsabilité**

medici.tv ne saurait être tenue responsable en cas :

- De dysfonctionnement du réseau Internet, empêchant le bon déroulement du jeu ;
- D'erreurs dans les coordonnées fournies par les participants ;
- Ou de toute circonstance indépendante de sa volonté.

## **Article 8 – Acceptation du règlement**

La participation au jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. medici.tv se réserve le droit de modifier, reporter ou annuler le jeu en cas de force majeure, sans que sa responsabilité puisse être engagée.

## **Article 9 – Consultation du règlement**

Le présent règlement est disponible gratuitement sur la page du jeu à l'adresse :  
<https://www.medici.tv/fr/advent-calendar>